

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 15 avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

<u>Date de convocation</u>	<u>Étaient présents :</u>
9 avril 2024	Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.
<u>Date de publication sur le site internet de la ville</u>	
18 avril 2024	
<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Procurations :</u>
En exercice 29	Mme Chantal DUTOT à Mme Émilie DUTOT, Mme Aurore LAINÉ à M. André RIC, Mme Dominique LEPEME à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Luc HITLER.
Présents 24	
Votants 28	
	<u>Excusée :</u>
	Mme Steffie HAMEL

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

<b>DL2024-037</b>	<b>Vote du budget primitif 2024 Commune de Rives-en-Seine</b>
-------------------	-------------------------------------------------------------------

Conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal », Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2024 détaillé par chapitre et correspondant aux éléments figurant au rapport d'orientations budgétaires (voté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 mars 2024) qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	7 118 782,00 €
	Recettes	7 118 782,00 €

  

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	4 839 302,00 €
	Recettes	4 839 302,00 €

Considérant les exigences de sincérité budgétaire et d'informations des conseillers municipaux, Monsieur le Maire précise que les crédits permettant l'équilibre réel du budget annexe du « *Cinéma Le Paris* » - en fin d'exercice 2023 - figurent aux comptes de la Commune de RIVES-EN-SEINE :

- 67441 (dépenses de fonctionnement) pour un montant de 55 943,15 €,
- 2041642 (dépenses d'investissement) pour un montant de 0 €.

Il précise que les crédits permettant l'équilibre réel du budget annexe des « *Cabinets Médicaux* » - en fin d'exercice 2023 - figurent aux comptes de la Commune de RIVES-EN-SEINE :

- 67441 pour un montant de 1 529,40 €.

Il précise que les crédits permettant l'équilibre réel du budget annexe « *Friches* » - en fin d'exercice 2023 - figurent aux comptes de la Commune de RIVES-EN-SEINE :

- 67441 (dépenses de fonctionnement) pour un montant de 6 925,32 €,
- 2041632 (dépenses d'investissement) pour un montant de 91 711,17 €.

Après avoir exposé ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le budget primitif 2024 de la Ville (voté par chapitre).
- De mandater, en fonction des besoins du budget autonome du CCAS et de manière fractionnée, la subvention au CCAS inscrite au compte 657363 du budget principal 2024 à hauteur de 86 000 euros.
- De l'autoriser à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

*Bastien Coriton*

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

*Didier Boquet*

Didier BOQUET